

AFFAIRE N°47/2 - Cession par la S.I.D.R. d'un terrain de 4 000 m² situé aux Camélias destiné à la réalisation d'un foyer de jeunes travailleurs.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 28 février 1975, Monsieur le Directeur de la SIDR m'a

fait connaître que son Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement pour la cession à la Ville de Saint-Denis, d'un terrain de 4 000 m² situé aux Camélias.

Ce terrain destiné à la réalisation d'un foyer de jeunes travailleurs a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 80 000 FF conforme à l'estimation des Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition du terrain situé aux Camélias pour le prix de 80 000 FF.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la C.A.E.C.L. au chapitre 901 article 210 du budget communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. BOYER Eric - Où se trouve ce terrain ?

LE MAIRE - Vous voyez le pont et la ravine. Il y a le pont, la ravine, ce terrain, le terrain qui appartient à l'église. Ce terrain est entre la rivière et le terrain appartenant à l'église.

MME ROCHE - A quoi servira ce foyer ?

LE MAIRE - Il y aura des chambres destinées aux travailleurs qui habitent Saint-François, le Brûlé ou d'autres écarts qui viennent travailler à Saint-Denis. Il y aura aussi cantine, terrain de sports et animation. Le terrain de sports servira aussi à la Maison des Jeunes de Château Morange.

M. TANDRYA - Qui assurera la Police ?

LE MAIRE - Il y aura un directeur et un comité d'administration.

M. GERARD - Les chambres seront louées ?

LE MAIRE - Oui, à très bas prix. Cela, c'est pour éviter que les jeunes viennent habiter le centre ville et forment des bidonvilles. Ainsi, la semaine, ils seront au foyer et les week-ends, ils rentreront dans leurs familles.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

9/1
Saint Denis le 6 mai 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: S. P. PROUST

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Services
et des Collectivités Locales
P. GIANNI